



AUREILHAN, le 08 MARS 2022

**Yannick BOUBÉE**

Maire

Conseiller départemental

### **Convocation du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

**Mardi 15 mars 2022 à 18h30,  
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

#### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 ;
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires ;
- 3) Signature d'un avenant à la Convention France Services du département des Hautes-Pyrénées en vue de l'adhésion de la France Services d'AUREILHAN ;
- 4) Signature de la convention d'adhésion au service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées ;
- 5) Signature d'une convention avec le Département des Hautes-Pyrénées relative au renouvellement du marquage axial ocre de sécurité sur la route départementale n°8 ;
- 6) Acquisition de la parcelle cadastrée AN n°69 ;
- 7) Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- 8) Attribution du lot n°4 du marché de travaux pluriannuels de mises aux normes et de restauration de l'ECLA ;
- 9) Versement d'une aide financière de 1 000 € pour les populations d'UKRAINE ;
- 10) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yannick BOUBÉE